

Image not found or type unknown



mise à disposition poubelle

Par **jeremgandalf**, le **28/08/2012** à **23:36**

Bonjour

Nous vivons ma femme et moi dans un vieil immeuble de 2 étages (probablement d'anciennes fermes). Il y a 7 appartements au total dans cet immeuble (le propriétaire à tasser au maximum). Il n'y a pas de place pour un local poubelle et apparemment dans les anciens logements c'est tout à fait légal. Le problème c'est qu'il n'y a aucun endroit extérieur pour mettre nos déchets et que le propriétaire met à disposition les poubelles la veille du ramassage (une fois par semaine).

Outre cela, le propriétaire en vacances n'a pas sorti les poubelles pendant 3 semaines. Est ce légal?

Merci